CONSEIL D'ÉTAT
section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 17 mai 2024 par la Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes de la Région wallonne, sur un projet d'arrêté du Gouvernement wallon 'modifiant le Code réglementaire de l'Action sociale et la Santé et l'arrêté du Gouvernement wallon du 11 avril 2019 établissant la nomenclature des prestations et interventions visée à l'article 43/7, 1° du Code de l'action sociale et de la sante et à l'article 10/8 du Code règlementaire wallon de l'Action sociale et de la Santé', portant le numéro 76.520/4 du rôle de la section de législation du Conseil d'État, a été rayée du rôle le 21 mai 2024, conformément à l'article 84, § 5, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.

#LW-CBFYNFFBE-HGFCAUQ#